



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-09/12

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
	le 21 septembre à 19 heures
en exercice :	29 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents :	24 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants :	29 Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 septembre 2026
pour :	29 PRESENTS :
contre :	0 Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
abstention :	0 NAUDIN Nathalie, MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe,
	PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, DEGIOANNI Jean-Marie, COULOMB
	Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie,
	MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude,
	BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, MARCHAND Charlène.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme LEANDRI Stéphanie donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. SCHIAPPAPIETRA Eric donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme ROMANOFF Juliette donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. VAN DER DONCKT Alexis donne procuration à M. DEHIMI Lucien.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POTEAU INCENDIE PRIVE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/01-004 du 8 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie du Var et notamment l'annexe 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;

Vu la convention de mise à disposition d'un poteau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie ci-jointe ;

Considérant qu'un poteau incendie privé n° SZE 83 a été installé dans le cadre de la réalisation des 32 logements du programme « Les Hauts de Saint-Zacharie » issu du permis de construire n° 08312018B0041 accordé le 11 mars 2019 à la société 3F SUD (LOGEO MEDITERRANEE), situé Chemin de Saint-Clair.

Considérant que la commune souhaite utiliser ce poteau afin de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie du secteur du Chemin de Saint-Clair et sécuriser davantage le secteur ;

Considérant qu'il convient de formaliser par une convention, ci-jointe, les conditions de mise à disposition du poteau incendie privé n° SZE 83 au bénéfice de la commune pour les besoins de la défense extérieure contre l'incendie, ainsi que les engagements réciproques des parties ;

Considérant que la convention prendra effet à compter de sa date de signature par les parties pour une durée de 3 ans et se renouvellera par tacite reconduction pour une durée identique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la convention de mise à disposition d'un poteau incendie privé n° SZE, à titre gracieux, pour la défense extérieure contre l'incendie ci-annexée.

Article 2 :

D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

Article 3 :

De faire procéder au contrôle périodique prévu dans le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire



Eliane COLETTA